DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Seize, le 21 DECEMBRE A 19H30

Extrait affiché le : 22 décembre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2016

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

<u>Objet</u>: Logement loué au nouveau gardien de police.

Absents excusés :

Mme FLICKER Gisèle Mme BOULANGER Annie

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
Mme LAVAL Christiane à Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis à Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie à M. DAUTREY Roland

N° 122/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Il précise que le prix normal de ce logement est de 434 €; mais, s'agissant d'un gardien de police, il y a lieu d'appliquer un abattement de 50 % pour utilité de service (en cas d'urgence).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de fixer le prix de loyer à $217 \in +140 \in$ de provision pour charges, dans ce cas précis, dans les conditions susdites et invite Monsieur le Maire à établir le bail correspondant ; à effet du 02 janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,